



### Rappel de quelques principes concernant l'urbanisme et l'imposition

Un Permis de construire est nécessaire pour toute construction supérieure à 40m<sup>2</sup>.

Une Déclaration Préalable est nécessaire pour toute construction ou emprise au sol jusqu'à 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine. Toutefois, le permis est exigé si après réalisation la surface dépasse 170m<sup>2</sup>. Elle est nécessaire aussi pour tous travaux de ravalement et modification de l'extérieur du bâtiment et travaux changeant la destination d'un bâtiment

Se rappeler que tout acte d'urbanisme peut avoir des conséquences en terme d'imposition. Les permis sont transmis automatiquement par la DDTM (ex. DDE) aux services fiscaux.

La principale taxe concernée est la Taxe d'aménagement (qui a remplacé la Taxe Locale d'Équipement). Elle est calculée sur les surfaces intérieures de chaque pièce, y compris les garages. Valeur de base, 660€/m<sup>2</sup> (revalorisée régulièrement) et taux communal voté par le Conseil Municipal : 3% (ce qui revient à 19,8€ du m<sup>2</sup> sur notre commune).

Rappelons enfin que le principe de calcul de la taxe d'habitation reste assez compliqué. Si le montant en est obtenu en multipliant la valeur locative du logement par le taux communal (), cette valeur locative est déterminée par les services du Cadastre en intégrant un certain nombre de paramètres parmi lesquels : la surface des éléments de confort (salles d'eau, wc, etc...), la situation géographique et l'entretien du bien, l'environnement du logement (commerces, équipements publics, espaces verts) et données propres au logement (vue depuis les fenêtres, incidences sonores, etc...)

Ces éléments sont paramétrés par des coefficients.

Surface et confort influencent évidemment le montant de la taxe d'habitation. Dans le cadre d'une construction neuve, il n'est donc pas inutile d'envisager ce que pourra être l'imposition au cours même du projet. Des renseignements, voire une simulation peuvent être demandés au Service du Cadastre du Centre des Impôts du Château d'Olonne.

### Réglementation pour le brûlage des déchets verts

La loi adoptée en janvier et mentionnée aussitôt dans la presse a causé bien des incertitudes.

Renseignements pris en Préfecture, c'est actuellement le décret du 12 avril 2011 qui s'applique. Il stipule que « en période normale (c'est-à-dire en dehors de la période estivale où des restrictions sont données par la même préfecture avec des dates bien déterminées) et en zones d'habitat dispersé, les déchets verts peuvent être brûlés uniquement à l'air libre, sous réserve d'une dérogation préalable accordée par le Maire. Les déchets verts doivent être prioritairement apportés en déchetterie ou recyclés par compostage ». Attendons les décrets d'application de la loi nouvelle.

Rappelons d'ailleurs à ce sujet que des composteurs peuvent être mis en place par la Communauté de Communes sur simple demande.



Le compostage est le meilleur moyen pour éliminer la plus grande partie de nos déchets verts.

## Dossiers et Travaux

**Bibliothèque** – Les travaux d'aménagement intérieur sont terminés. La bibliothèque elle-même fonctionne dans les nouveaux locaux depuis le 10 février. Venez y faire un tour. Les bénévoles vous y accueillent le samedi de 10h à 12h et le mardi de 16h30 à 18h30. Les aménagements extérieurs vont se terminer en avril.



**Salle de Sports** – Les travaux prévus s'échelonnent du début juin à la fin septembre. Les usagers habituels seront privés de leur lieu de loisirs, nous nous en excusons, mais c'est pour améliorer l'outil et nous n'avons guère eu le choix des dates...

**Lutron** - La fin des travaux concernant les cheminements et la réfection de la voirie devraient se faire en avril.

**Mairie** - La commission bâtiments et le Conseil municipal travaillent avec les architectes sur le plan et les aménagements extérieurs. Un passage direct entre la Place de l'église et la future place de la Mairie fait l'objet d'une négociation avec l'Evêché. Appel d'offres prévu pour l'été et début des travaux pour octobre-novembre, si tout va bien.

### Lotissement La Vilnière II

Nous attendons l'autorisation de la DDTM pour commencer la commercialisation des terrains. C'est imminent. Rappelez autour de vous qu'ils sont vendus à 48€ le m<sup>2</sup>. Moins d'un quart des parcelles sont réservées à ce jour.

### PLU

Le projet a été arrêté par le Conseil Municipal. Il est actuellement en cours d'étude par les services de l'Etat et les personnes associées qui rendront un avis avant le 9 mai. Ensuite se déroulera l'enquête publique qui sera annoncée par voie de presse et sur le site

### Stationnement Salle Polyvalente

Rappelons que ceux qui prennent la clé de la salle sont responsables du stationnement aux abords immédiats. La barrière amovible rue des Sources a été mise en place pour interdire l'accès de la placette bitumée au stationnement. Les véhicules peuvent y accéder temporairement pour les manutentions mais doivent être enlevés pendant chaque manifestation ou fête familiale, et la barrière refermée. Nous comptons sur chacun pour faire appliquer la règle. Merci.

### Elections 2012

**Vote par procuration** - Pour les élections présidentielles du 22 avril et du 6 mai et les élections législatives des 10 et 17 juin, il est possible, en cas d'impossibilité ou d'absence, de donner procuration à un autre électeur. Il faut pour cela se rendre à la gendarmerie pour faire le nécessaire. Dernier délai le 20 avril.

**Listes électorales** - Le nombre d'inscrits est de 664, chiffre en progression (615 au dernier vote). 332 hommes et 332 femmes, clin d'œil bien involontaire à la parité !

### Jumelage avec Charvonnex

Nous saluons la venue des scolaires de Charvonnex qui lors d'une classe de mer à Saint-Hilaire de Riez vont passer près de trois jours avec les enfants de l'école de Martinet, prolongeant ainsi et concrétisant les échanges déjà engagés. C'est une nouvelle étape pour notre jumelage, les enfants étant gages d'avenir.

Rappelons encore qu'un séjour à Charvonnex est organisé du 10 au 15 juillet avec hébergement dans les familles des Charvonnois, pour un coût de 100€ par personne, tout compris. 36 personnes sont inscrites, dont un groupe encadré de 11-14 ans. Il reste encore 13 places dans le car. Se faire connaître en mairie au plus vite.

### Chasse aux Œufs

Organisée par le Club de l'Amitié à destination des enfants de la commune. Se présenter au Parc de la salette à 14h30 le jeudi 12 avril.

### Recensement militaire

Nous rappelons que tout jeune né en 1996 doit faire la démarche de venir en Mairie se faire inscrire pour le recensement militaire.

### Aux nouveaux habitants

Rappelons à tous ceux qui s'installent sur notre commune qu'il est utile de venir nous rendre visite en mairie, pour toute nécessité de service ou simplement pour que nos fichiers puissent être à jour, et que nous puissions vous inviter à la rencontre des nouveaux arrivants prévue à l'automne.

### Quelques rappels :

-Opération ramassage des bouchons toujours en cours. Possibilité de déposer à la Mairie ou à l'école.  
-Passage des poubelles le mercredi matin, mais il faut les sortir le mardi soir. Pour les sacs, attendre, s'il vous plaît la veille du jour de ramassage, toujours un vendredi, selon le calendrier, pour les sortir.

### Centre de Loisirs

«Les P'tits Ecureuils ont leur incroyable talent» est le thème retenu pour les vacances d'avril avec une sortie à l'île aux Jeux à Challans. Il est encore possible de s'inscrire auprès de Marie-Laure ou de Lydie Bret, selon les places disponibles.

Pour cet été, le centre sera ouvert du vendredi 6 juillet au vendredi 3 août ainsi que du lundi 20 août au lundi 3 septembre.

### Basket

Le dimanche 29 Avril 2012, le bureau a décidé de mettre à l'honneur 4 anciens joueurs du club. 15H30 Match de filles. 16H30 Match de garçons avec des coéquipiers de l'époque. Tous ceux qui ont participé à la vie du club sont invités.

### Calendrier des fêtes

- 14-15 avril : Vente vêtements Faragau
- 4 mai : Loto du Basket
- 12 mai : animation baby-basket et mini-basket
- 13 mai : Vide-grenier de l'Ecole
- 26 mai : Troc aux plantes
- 3 juin : inter quartiers de Basket
- 23 juin : Feu de la Saint-Jean
- 1er juillet : Kermesse de l'Ecole
- 7 juillet : Tremplin Bigachamo
- 22 juillet : Vide ta chambre

